

Plaquette d'accueil 2025 2026



MAISON D'EDUCATION DE LA LEGION D'HONNEUR DE SAINT DENIS

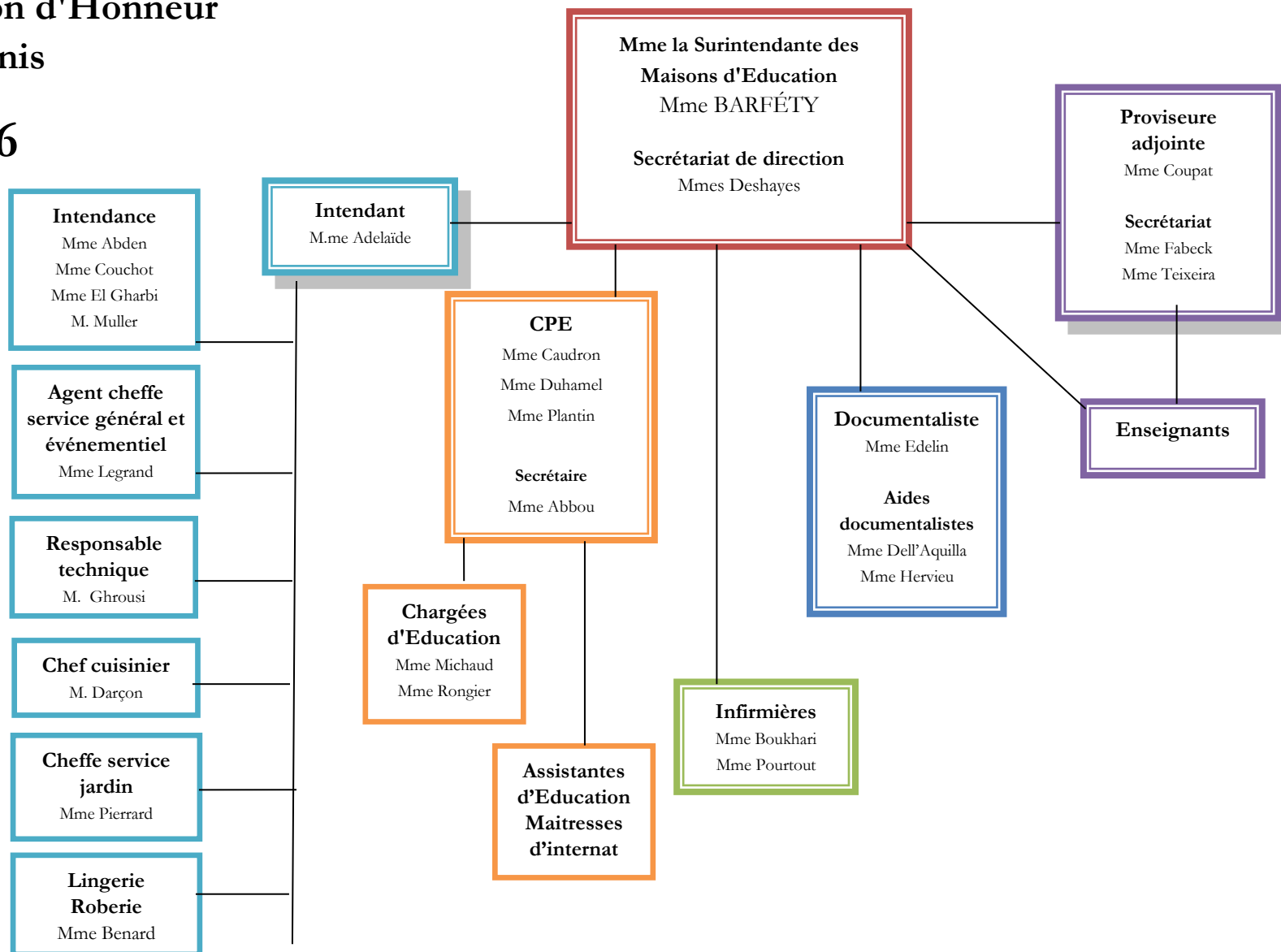


CONTACTS

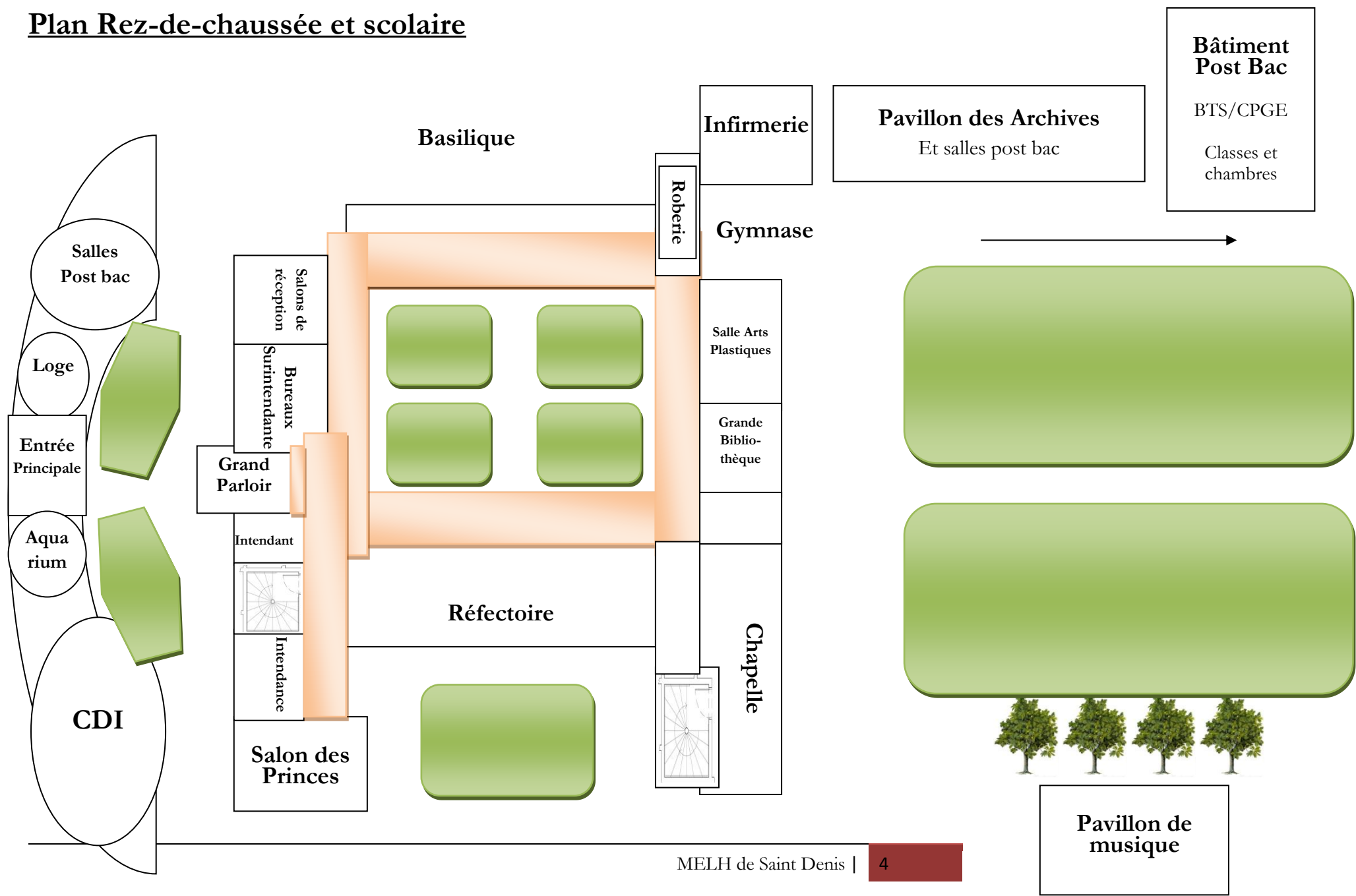
Grande Chancellerie	Adresse	1, rue de Solférino 75700 Paris 07SP
	Téléphone	01.40.62.84.00
Bureau des Maisons d'Education	Téléphone	01.40.62.84.83
	Mail	gestion.eleves@legiondhonneur.fr
Maison d'Education de Saint Denis	Adresse	5, rue de la Légion d'Honneur 93200 Saint Denis
	Téléphone	01.48.13.13.33
Secrétariat de Mme la Surintendante	Téléphone	01.48.13.13.33
	Mail	secretariat.surintendante@legiondhonneur.fr
Secrétariat de Mme la Proviseure adjointe	Téléphone	01.48.13.13.33
	Mail	secretariat.proviseuradjoint@legiondhonneur.fr
Intendance	Téléphone	01.48.13.13.33
	Mail	intendance@legiondhonneur.fr
Mme Nadine ADELAIDE	Mail	nadine.adelaide@legiondhonneur.fr
Vie Scolaire	Téléphone	01.48.13.13.36
	Mail	cpe.saintdenis@legiondhonneur.fr
Mme Marie CAUDRON, CPE	Mail	marie.caudron@legiondhonneur.fr
Mme Marion DUHAMEL, CPE		marion.duhamel@legiondhonneur.fr
Mme Laurence PLANTIN, CPE		laurence.plantin@legiondhonneur.fr

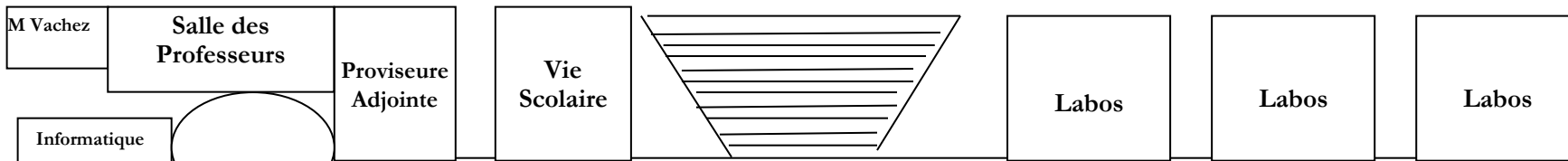
Organigramme Maison d'Education de La Légion d'Honneur de Saint Denis

2025-2026

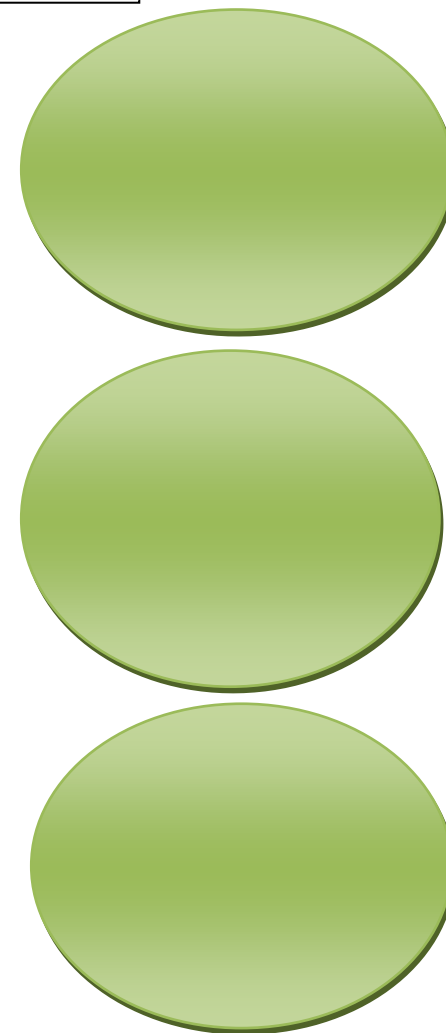
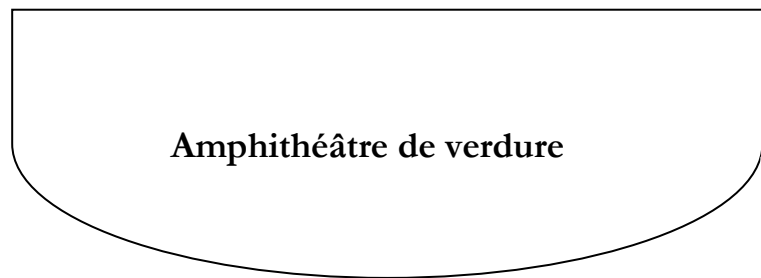
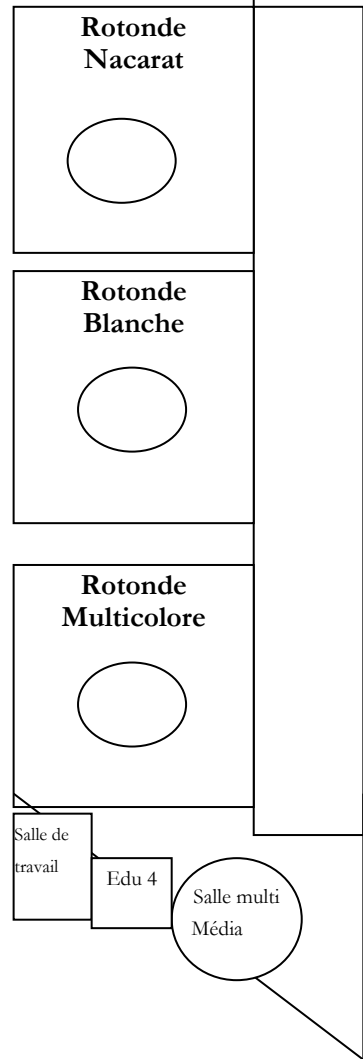


Plan Rez-de-chaussée et scolaire

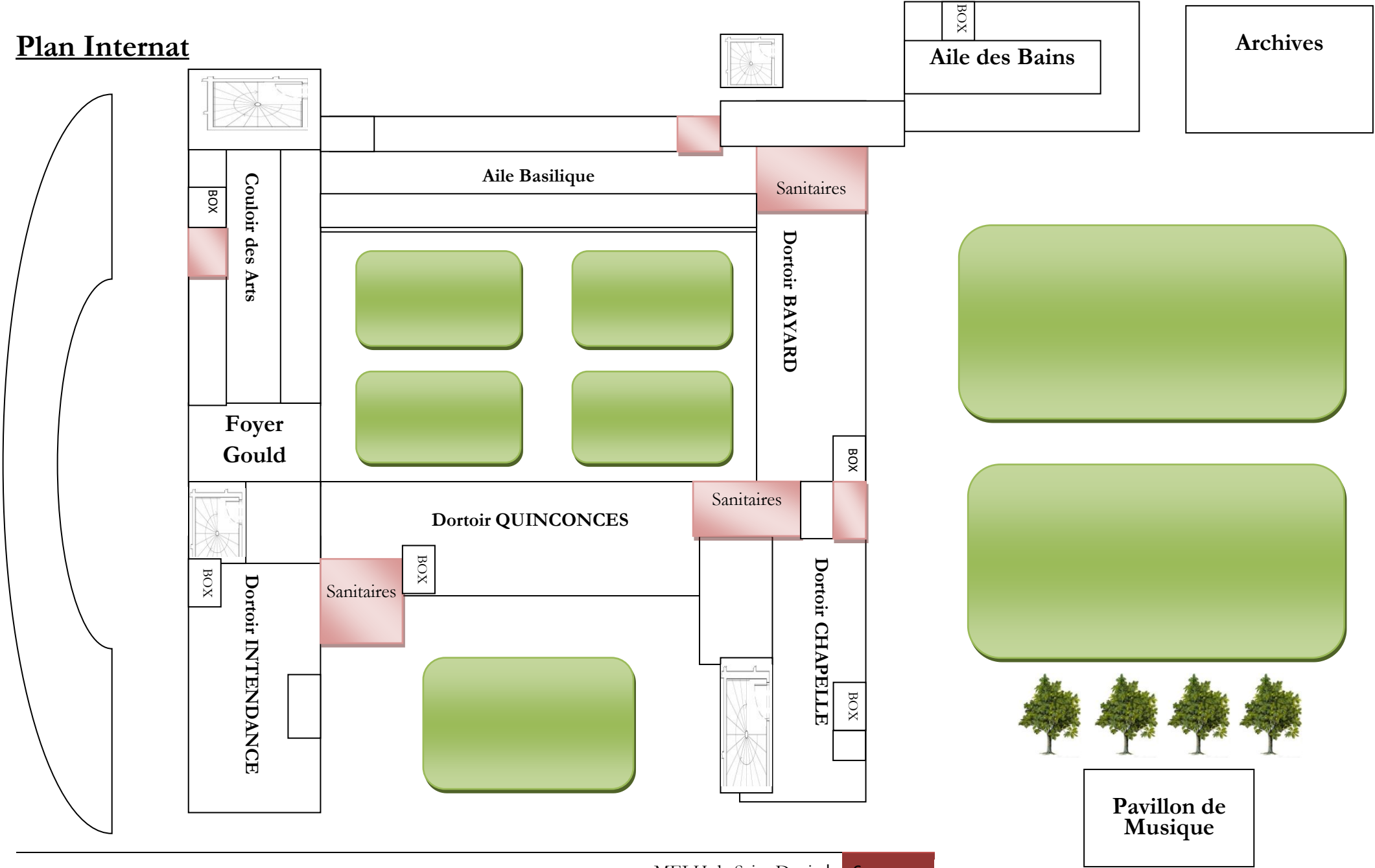




Salles de Sciences



Plan Internat



Organisation de la rentrée 2025 2026

Lundi 1^{er} septembre 2025	A partir de 9h	Installation des élèves de Nacarat
	14h	Accueil des parents et des élèves de Nacarat par l'équipe de direction
	15h	Remise des ceintures de Nacarat en présence des parents
	15h30	Départ des parents et au-revoir - goûter
	16h15	Rencontre avec les chargées de classe ; explicitation du fonctionnement de la vie à l'internat de manière générale ; installation dans les dortoirs, dîner, soirée calme
Mardi 2 septembre 2025	A 8h	Accueil des nacarat par les professeurs principaux et début de la semaine d'adaptation
	A partir de 9h	Installation des étudiantes de CPGE et de BTS
	A 11h	Plénière avec les équipes pédagogiques, les étudiantes et leurs familles et remise des ceintures
	A partir de 13h	Arrivée des élèves de Blanche
	14h	Début des cours en Post Bac
	15h	Accueil des parents et des élèves de Blanche par l'équipe de direction en présence des équipes pédagogiques - Remise des ceintures des Blanches en présence des parents
Mercredi 3 septembre 2025	8h	Poursuite des cours en Nacarat et Post Bac – Accueil des Blanche par les professeurs principaux et début des cours
	A partir de 9h	Installation des Multicolores
	11h	Accueil des parents et des élèves de Multicolore par l'équipe de direction – remise des ceintures en présence des équipes pédagogiques et des parents
	12h30	Déjeuner et après-midi libre
Jeudi 4 septembre 2025	8h	Poursuite des cours en Nacarat, Blanche et Post Bac
	8h	Accueil des Multicolores par les Professeurs principaux
	9h	Installation de toutes les lycéennes et étudiantes au pavillon de musique
	9h30	Rencontre avec M le grand chancelier

Début des cours :

Nacarat → le lundi 8 septembre une fois la semaine de rentrée terminée
 Post Bac → le mardi 2 septembre à 14h
 Blanche → le mercredi 3 septembre à 9h
 Multicolore → le jeudi 4 septembre à 9h

Lundi 15 septembre : photos de classe niveau lycée et post bac

VACANCES SCOLAIRES
Académie de Créteil : Zone C

DATES DE VACANCES SCOLAIRES ET FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT - LYCEE	
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du vendredi 17 octobre 2025 à 16h <i>(Toutes les lycéennes doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au dimanche 2 novembre 2025 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
11 NOVEMBRE	Lundi 10 novembre les cours ont lieu jusqu'à 18h. Mardi 11 novembre 2025 férié Réouverture de l'internat à 19h
VACANCES DE NOËL	Du vendredi 19 décembre 2025 à 12h <i>(Toutes les lycéennes doivent avoir quitté la MELH à 13h maximum)</i> au dimanche 4 janvier 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
VACANCES D'HIVER	Du vendredi 20 février 2026 à 16h <i>(Toutes les lycéennes doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au dimanche 8 mars 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
WEEK-END PASCAL	Du vendredi 3 avril 2026 à 16h <i>(Toutes les lycéennes doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au lundi 6 avril 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
VACANCES DE PRINTEMPS	Du vendredi 17 avril 2026 à 16h <i>(Toutes les lycéennes doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au dimanche 3 mai 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
8 MAI	Du jeudi 7 mai 2026 à 16h <i>(Toutes les lycéennes doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au dimanche 10 mai 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
ASCENSION	Du mercredi 13 mai 2026 à 13h <i>(Toutes les lycéennes doivent avoir quitté la MELH à 14h maximum)</i> au dimanche 17 mai 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
PENTECÔTE	Du vendredi 22 mai 2026 à 16h <i>(Toutes les lycéennes doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au lundi 25 mai 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ

DATES DE VACANCES SCOLAIRES ET FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT – POST-BAC	
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du vendredi 17 octobre 2025 à 16h <i>(Toutes les élèves doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au dimanche 2 novembre 2025 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
11 NOVEMBRE	Lundi 10 novembre les cours ont lieu selon les EDT Mardi 11 novembre 2025 férié Mélèze ouvert
VACANCES DE NOËL	Du vendredi 19 décembre 2025 à 12h <i>(Toutes les élèves doivent avoir quitté la MELH à 13h maximum)</i> au dimanche 4 janvier 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
VACANCES D'HIVER	Du vendredi 20 février 2026 à 16h <i>(Toutes les élèves doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au dimanche 8 mars 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
WEEK-END PASCAL	Vendredi 3 avril 2026 les cours ont lieu selon les EDT lundi 6 avril 2026 – Lundi de Pâques - férié Mélèze ouvert
VACANCES DE PRINTEMPS	Du vendredi 17 avril 2026 à 16h <i>(Toutes les élèves doivent avoir quitté la MELH à 17h maximum)</i> au dimanche 3 mai 2026 à 19h ETABLISSEMENT FERMÉ
8 MAI	Jeudi 7 mai 2026 les cours ont lieu selon les EDT Du 8 mai 2026 au dimanche 10 mai 2026 à 19h Mélèze ouvert
ASCENSION	Mercredi 13 mai 2026 les cours ont lieu selon les EDT Du jeudi 14 mai 2026 au dimanche 17 mai 2026 Mélèze ouvert
PENTECÔTE	Vendredi 22 mai 2026 les cours ont lieu selon les EDT Du samedi 23 mai 2026 au lundi 25 mai 2026 Mélèze ouvert

RELATIONS AVEC LES FAMILLES

RÉUNION PARENTS-PROFESSEURS, CPE ET CHARGÉES DE CLASSE

Une réunion est organisée chaque année pour les niveaux blanche et multicolore et deux pour le niveau nacarat. Elle permet aux parents d'être informés directement du travail et du comportement de leur fille. En cas de besoin, les parents peuvent également prendre rendez-vous avec un professeur via le secrétariat de Madame la Provisoire-adjointe.

REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS :

- Madame la Surintendante
- Madame la Provisoire-adjointe
- Mesdames les CPE
- Monsieur l'Intendant pour les problèmes relatifs à l'hébergement et au paiement des pensions.

Les échanges avec le personnel de la Maison d'Education et les familles se font également régulièrement et aisément par mail. Les rencontres sont cependant, dans certains cas et en fonction des possibilités des familles, à privilégier. Nous favorisons des contacts réguliers avec les parents dans l'intérêt de chaque élève, pour une prise en charge collective et cohérente.

ORIENTATION

La Maison s'efforce d'aider et d'accompagner les élèves dans leurs projets d'orientation :

- Nous attendons la nomination d'une conseillère d'orientation psychologue pour accompagner nos élèves dans la construction de leur projet d'orientation.
- Avec l'Association des Parents d'Elèves, elle réunit chaque année des professionnels pour informer les élèves sur les carrières et études supérieures.
- Elle organise plusieurs réunions d'informations à destination des élèves et de leur famille.

BOURSES DE TRANSPORT

Certains départements offrent aux élèves internes domiciliées en province la possibilité d'un remboursement partiel des billets de train. Les parents intéressés sont priés de se renseigner auprès du Conseil Départemental du lieu d'habitation qui, le cas échéant, se mettra en relation avec le secrétariat de la Surintendante pour lancer la procédure.

AUMÔNERIE

Pour les familles qui le désireront, il sera possible de participer aux célébrations au sein de la chapelle, dans la mesure des places disponibles, et en en faisant la demande auprès du secrétariat de Madame la Surintendante.

Pour toute correspondance, l'aumônerie est joignable à l'adresse mail suivante : aumonerielhstdenis@gmail.com

LES DIFFERENTS SERVICES

➤ LA VIE SCOLAIRE

Les Conseillères Principales d'Education, responsables du service :

- Mme CAUDRON
- Mme DUHAMEL
- Mme PLANTIN

Elles organisent et animent le service de la Vie Scolaire dont elles sont responsables. Elles sont les interlocutrices privilégiées des familles et des élèves dont elles assurent le suivi en collaboration avec les enseignants et les Chargées de classe.

Les Chargées d'Education :

Elles assurent l'encadrement des élèves en dehors des temps de cours. Elles prennent en charge l'organisation des entrées et sorties de l'Etablissement. Elles sont également chargées de classe sur le niveau des Nacarat. A ce titre, elles peuvent apporter une aide méthodologique et un soutien aux élèves. Elles sont des collaboratrices directes des CPE.

Les Assistantes d'Education, Maitresses d'Internat :

Au nombre de 30, elles assurent la surveillance et l'encadrement des élèves en dehors des temps de cours aux côtés des Chargées d'Education. Elles assurent une présence en dortoir durant le temps du coucher et la nuit. Elles participent au respect du règlement intérieur, et notamment des horaires rythmant la journée. Elles prennent en charge la surveillance des devoirs sur table du samedi matin. Elles peuvent également être chargées de classe.

➤ LE CDI

Responsable du CDI, professeur documentaliste : Mme Claire EDELIN

Aides documentalistes : Mmes DELL'AQUILA et Mme HERVIEU.

Le CDI est situé dans le bâtiment du circulaire sud de la cour d'honneur.

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h-19h ; Mardi 9h-19h ; Mercredi : 10h-12h / 13h-19h ; Jeudi 9h-19h ; Vendredi : 10h- 19h.

L'accueil de groupes, la distribution ou le ramassage des manuels scolaires ou les nécessités du travail interne au service peuvent modifier temporairement l'accessibilité du lieu (consulter l'affichage).

Le CDI offre aux élèves et aux étudiantes :

- Une bibliothèque de plus 24 000 ouvrages en libre accès, documents sélectionnés pour leur intérêt dans le cadre de vos études mais aussi pour vos loisirs : romans pour tous les goûts, littérature de tous pays (en langue originale ou en traduction) et de toutes les époques, vidéos de cinéma ou de films documentaires, livres documentaires, études critiques, dictionnaires et encyclopédies sur tous les sujets, bandes-dessinées, guides divers... Le fonds est enrichi régulièrement pour suivre l'actualité culturelle et scientifique ainsi que l'évolution des programmes d'enseignement.
- Un coin actualité riche d'une quarantaine d'abonnements.
- Un point orientation réunissant la documentation consacrée à l'orientation scolaire et professionnelle.
- Une salle multimédia dévolue à la recherche documentaire.

Presque tous les documents du CDI peuvent être empruntés, dans le respect du règlement.

Les documentalistes sont là pour accompagner les élèves et les étudiantes dans leurs recherches et leur proposer une aide individualisée. Elles travaillent également en collaboration avec les enseignants.

Le portail du CDI est accessible sur <https://0930863h.esidoc.fr/> ou depuis votre espace Pronote.

➤ LE SERVICE D'INTENDANCE

L'Intendance rassemble les services qui assurent le fonctionnement financier et matériel de la Maison. Elle comprend également le personnel d'entretien, de cuisine et de la Roberie. Elle comprend enfin l'entretien des jardins et espaces verts ainsi que la maintenance des espaces de vie.

I. VERSEMENT DE LA PENSION ET DU TROUSSEAU

Chaque trimestre, les familles reçoivent un avis précisant le montant de la pension et, pour **toutes les élèves nouvelles**, du trousseau. Le premier avis parviendra aux familles courant novembre.

Le règlement est à effectuer à l'ordre de :

L'Agent comptable de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur

Echelonnement possible à définir avec l'agence comptable de la Grande chancellerie.
Contact : Mme CREPIAT – Tél : 01.40.62.83.46.

Attention : la pension est due en entier pour tout trimestre où l'élève a figuré sur les listes de présence ne serait-ce qu'un seul jour.

Il est demandé aux familles de bien vouloir fournir 3 enveloppes autocollantes à fenêtres (Format 22 x 11), timbrées au tarif plein en vigueur, pour expédition de l'avis de paiement. Les enveloppes publicitaires sont exclues.

II. VERROUS

Secondaire :

Des pattes d'armoire sont installées dans les dortoirs et dans les salles de classe. Il est demandé aux élèves de se procurer des cadenas à code et de s'en servir au quotidien afin de mettre leurs affaires en sécurité.

Post-baccalauréat :

Une clé de chambre ainsi qu'un badge seront distribués gratuitement à chaque étudiante. Attention, en cas de perte, pour la remplacer, **il sera demandé un chèque d'un montant de 60€ pour la clé et 30€ pour le badge, à l'ordre de l'agent comptable GCLH.**

Restitution : Les clés et les badges sont à restituer en fin d'année scolaire auprès des personnels de l'Intendance, au moment de l'état des lieux de sortie. Toute clé et tout badge non restitués seront considérés comme une perte et donneront lieu à un remboursement par chèque, à l'ordre de l'agent comptable GCLH.

III. TROUSSEAU

Pour les nouvelles élèves, le trousseau uniforme obligatoire et non détaillable est essayé et commandé le jour de la rentrée et sera remis à l'élève dans les jours qui suivent son entrée dans la Maison, par le service de la Roberie. Il est nécessaire, toutefois, de prévoir des vêtements civils pour une quinzaine de jours le temps que les commandes des trousseaux soient faites. Durant ce temps d'attente, les élèves doivent porter **un haut blanc et un bas – pantalon ou jupe - de couleur foncée, noire ou bleu marine** se rapprochant au plus près de l'uniforme.

TOUTES LES ELEVES ET ETUDIANTES doivent d'ailleurs avoir tout au long de l'année dans leurs affaires **un haut blanc et un bas – pantalon ou jupe - de couleur foncée, noire ou bleu marine** pour les sorties qui peuvent se dérouler à l'extérieur **en civil**.

Dans le cas de compléments d'uniformes (chemisiers, gilets, robes etc.), merci de demander un bon de commande à la Roberie après la rentrée, puis de faire parvenir le chèque de règlement au régisseur de l'Intendance, libellé à l'ordre de « l'Agent Comptable de la GCLH ». Aucun chèque ne doit être déposé à la roberie.

➤ LE SERVICE MEDICAL

Les infirmières :

- Mme BOUKHARI
- Mme POURTOUT

HEURES D'OUVERTURE DE L'INFIRMERIE

LUNDI	De 7h30 à 19h30
MARDI	De 7h30 à 19h30
MERCREDI	De 7h30 à 14h et de 18h à 19h30
JEUDI	De 7h30 à 19h30
VENDREDI	De 7h30 à 19h30
SAMEDI	De 7h30 à 12h (si DST)

FONCTIONNEMENT

L'infirmerie doit être tenue au courant de toute modification de l'état de santé de votre enfant au cours de l'année. Ecrire à infirmerie.saintdenis@legiondhonneur.fr objet : NOM + Prénom + Classe

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en collectivité de 500 jeunes filles, le risque infectieux est grand et prend des proportions autres qu'en famille. Une simple toux peut empêcher un dortoir entier de dormir. Les jeunes filles malades ne peuvent rester à l'internat. Ainsi aucune jeune fille ne doit revenir malade le lundi matin, il vaut mieux prendre une journée de plus pour consulter votre médecin que de risquer un retour à domicile à peine arrivé.

Nous rappelons en outre que l'infirmerie n'est pas un lieu où l'on vient dormir le lundi matin car on a trop fait la fête le week-end. Aucune jeune fille ne sera en conséquence autorisée à occuper un lit à l'infirmerie sauf si elle est malade.

Afin de faciliter la prise en charge médicale de vos filles nous vous invitons à vérifier si vos mutuelles ou vos médecins de famille (ou leur mutuelle et leur médecin si elles sont majeures) offrent des services de téléconsultation qui pourront avoir lieu à l'infirmerie, c'est parfois une alternative intéressante au retour à domicile quand une ordonnance, une radio etc est nécessaire.

Consultation du psychologue : Monsieur Marc VACHEZ. Mercredi de 9h à 12h, sur site ; tél : 06 89 42 60 31

Le psychologue assure une consultation le mercredi matin, dans le bâtiment Scolaire, pour les élèves qui en font la demande, ou sur conseil des parents, de l'équipe médicale ou éducative. L'élève peut bénéficier de 3 consultations gratuites, le mercredi matin sur site. Hors mercredi matin, le psychologue assure des consultations payantes (entretiens avec les adolescentes, les parents...) à son cabinet.

Passage à l'infirmerie : Toute élève se présentant à l'infirmerie pendant les horaires d'ouverture du service doit être munie d'un billet de passage visé par la Vie Scolaire. En dehors des horaires d'ouverture de l'infirmerie, l'élève souffrante s'adresse au personnel Vie Scolaire qui, le cas échéant, prévient l'infirmière.

Médicaments : Les parents doivent immédiatement informer l'infirmerie lorsqu'un médecin extérieur à l'établissement prescrit un traitement médical à leur fille. Les médicaments doivent être déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance.

En cas de maladie : Les parents ou correspondants doivent venir chercher l'élève malade à l'infirmerie, celle-ci ne pouvant pas y passer la nuit. En cas d'urgence, les infirmières de l'établissement font appel aux pompiers ou au SAMU.

Dans l'intérêt des élèves, et pour la bonne marche du service d'infirmerie, Mesdames les infirmières remercient les parents de leur fournir les dossiers médicaux complets de leurs filles dès la rentrée de septembre, en particulier pour les élèves bénéficiant d'un PAP, PAI, PPS.

Une discipline d'enseignement obligatoire pour toutes (2h hebdomadaires)

La découverte et la pratique humaniste d'Activités Physiques Sportives et Artistiques variées concourent au développement, à l'équilibre physique et psychologique et à la réussite de toutes les élèves. Ainsi **l'athlétisme (course en durée, de relais)**, le **badminton**, la **danse**, **l'escalade**, les **sports collectifs**, la **musculature** et la **natation** (uniquement en terminale) favorisent :

- Le développement de la motricité et la réussite scolaire
- La gestion de sa vie physique et sociale
- L'accès au patrimoine culturel sportif et artistique

L'EPS est une discipline scolaire obligatoire des baccalauréats général et technologique.

En terminale, les élèves suivent une formation dite en CCF (contrôle en cours de formation) comprenant trois activités, de champs d'apprentissage différents.

Après une formation de plusieurs semaines pour chaque activité, une convocation collective au baccalauréat est affichée dans le Scolaire.

Le jour de chaque convocation au baccalauréat (au nombre de trois), **l'enseignant en charge du groupe devient évaluateur en compagnie d'un co-évaluateur. Chaque élève obtient alors une note de baccalauréat par cycle, qui ne peut être communiquée à l'élève et la famille.**

La note d'EPS au baccalauréat correspond à la moyenne des trois notes ainsi obtenues et révèle un niveau d'acquisition minimum attendu au regard de référentiels nationaux.

Attention : la note de trimestre ne se confond pas avec la note du baccalauréat.

En cas d'incapacité totale ou partielle, définie par un médecin à l'aide uniquement du certificat médical joint, une adaptation de l'épreuve (quelle que soit l'activité) sera proposée à l'élève concernée après approbation du service des examens du rectorat.

En cas d'incapacité partielle ou totale sur une ou plusieurs épreuves, l'élève fournit en début ou en cours de cycle le certificat médical à la fois à l'infirmerie et au professeur d'EPS en charge du groupe ou de la classe. En terminale, en cas d'incapacité pour une épreuve certificative, le certificat médical doit être présenté avant l'épreuve. L'élève bénéficiera alors d'un rattrapage. Une convocation individuelle sera affichée en ronde.

Une option facultative au baccalauréat : Option EPS

Cette option présentée au baccalauréat peut être préparée dès la seconde (3 heures hebdomadaires). L'apprentissage est évalué chaque trimestre, au cours des 3 ans de cursus. La note proposée pour le baccalauréat s'inscrit dans le cadre du contrôle continu

Cet enseignement prolonge l'enseignement commun par l'approfondissement et/ou la découverte de nouvelles activités physiques et sportives : escalade, ultimate, basketball, badminton, musculature, sauvetage aquatique. L'escalade sert de support à cet enseignement sur les trois années du cursus.

Cet enseignement vise à développer une culture corporelle par l'activité régulière dans des pratiques physiques diversifiées. Il amène les élèves à conduire et à réaliser des projets collectifs favorisant leur implication dans des rôles sociaux, une activité réflexive sur leur pratique, et le développement de compétences valorisées dans le projet personnel d'orientation.

En cas d'incapacité (tout niveau de classe)

La présence au cours est obligatoire.

En cas de problème de santé, l'élève est invitée à **présenter en personne un certificat d'incapacité aux infirmières puis à son enseignant.** Ce document est établi par un médecin, en utilisant le certificat joint au dossier. **Le certificat d'incapacité ne dispense pas des cours d'EPS sauf incapacité totale concernant l'année scolaire,** après consultation de l'enseignant EPS et de la vie scolaire (CPE). Aussi, les incapacités peuvent être partielles : l'élève bénéficiera alors d'un enseignement adapté. En effet, le médecin peut autoriser ou interdire non seulement certaines activités, mais aussi des mouvements ou postures lors de la pratique d'une activité.

La tenue d'EPS exigée :

- Une tenue « sportive » classique adaptée aux différentes conditions météorologiques : survêtement ou jogging et sweat-shirt, short et tee-shirt, ainsi qu'un blouson imperméable (type K-WAY)
- Une paire de chaussures de multisports (« rythmiques », ballerines, « converse » ou autres sont à proscrire car elles sont inadaptées aux types d'efforts demandés) Cette exigence permet de maintenir la sécurité des élèves. **Marquer le nom et la classe de l'élève au stylo sur la languette des chaussures.**

➤ LA MUSIQUE

La musique est l'expression de l'idéal artistique le plus élevé. Réflexion des harmonies célestes, elle place l'homme devant les mystères les plus profonds de la vie (charte spirituelle de l'humanité de 1946).

1. L'inscription au département de musique donne accès aux studios de répétition du Pavillon de musique ainsi qu'aux pratiques artistiques collectives. Les élèves sont responsables de la tenue et de la propreté des lieux. Des placards fermés par des cadenas à code sont disponibles pour les instruments. Une cotisation spéciale auprès de l'association MDL-SD est demandée pour participation au financement d'équipements musicaux ou projets collectifs et un règlement intérieur d'utilisation des locaux de musique est joint ci-après.

2. Des cours particuliers de flûte traversière, clarinette, basson, saxophone, violon, alto, violoncelle, harpe, guitare, piano et chant sont dispensés par des professeurs exerçant à titre libéral. Les élèves sont invitées à prendre contact avec leurs professeurs lundi 16 septembre 2024 à partir de 11 heures.

3. Le tarif des cours particuliers pour une année scolaire s'élève à 480 € pour trente minutes de cours hebdomadaires, ou de 960 € pour une heure de cours hebdomadaires. Le règlement se fait par chèque adressé directement auprès des professeurs concernés, avec possibilité d'étalement dans le paiement. Les cours ne sont pas remboursables.

4. La classe de musique de chambre est ouverte à toutes les élèves. Elle permet de bénéficier d'un accompagnement lors des auditions de classe ou des moments musicaux. Les horaires des cours sont à convenir avec le professeur.

5. L'orchestre est ouvert à toutes les élèves instrumentistes. Les répétitions se tiennent tous les jeudis à 19h30. Les élèves doivent se munir d'un lutin noir de cinquante pages, d'un crayon à papier et d'un accordeur.

6. Le chœur est ouvert à toutes les élèves. Les répétitions se tiennent le mardi à 18h et/ou le jeudi à 18h. Les élèves s'engagent à assister à l'intégralité d'une répétition hebdomadaire pour participer aux concerts.

➤ LA DANSE

3 heures par semaine. Parcours sur 3 ans.

Professeur : Mme Olga PLAZA

Pédagogue : Chorégraphe et artiste interprète.

L'option ARTS-DANSE à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur à St Denis, propose un travail de création en danse contemporaine via l'étude du patrimoine culturel chorégraphique en partenariat avec le Théâtre National de Chaillot. Les élèves bénéficient des spectacles (en salle ou en vidéo) ainsi que des ateliers avec des artistes. Échanges précieux qui permettent d'approfondir la vision du chorégraphe et sa propre technique. Via des supports numériques et l'observation minutieuse des fondamentaux, l'élève travaille également en autonomie sur l'analyse et dans la mise en œuvre des travaux basés sur la transversalité des arts.

C'est avec une grande rigueur, le sens du partage et un grand respect que les élèves évoluent pour la mise en forme de l'expression de soi et le concept d'altérité. Plusieurs techniques sont abordées telles que la danse classique, la danse contemporaine, le flamenco, les danses dites urbaines, la danse indienne etc.... Le travail de l'option danse a l'honneur de présenter ses travaux de création avec des œuvres originales lors de la cérémonie des vœux à Monsieur le grand chancelier, le concours de contes espagnols et le spectacle de fin d'année.

Les Classes préparatoires Littéraires :

- **Hypokhâgne** : il s'agit du premier degré de préparation au concours d'entrée des Ecoles normales supérieures. Elle accueille des bacheliers de bon niveau. C'est une année de formation générale et pluridisciplinaire. Le rythme de travail exigé est soutenu et régulièrement évalué (concours blanc, devoirs sur table...). La première année ne se redouble pas.
- **Khâgne** : c'est la deuxième année de préparation. Elle se termine par le concours d'entrée à l'ENS Lyon et/ou le passage de divers concours d'entrée aux grandes Ecoles de Commerce. Elle peut être redoublée sur autorisation du conseil de classe. Le travail exigé est important et nécessite des élèves de la solidité et une sérieuse motivation.

Les étudiantes de Classe préparatoire sont inscrites cumulativement dans l'une des universités avec laquelle la Maison d'éducation signe un partenariat : La Sorbonne-Paris 4, Vincennes-Saint Denis-Paris 8, Nanterre-Paris 10, et Villetaneuse-Paris 13. Cela leur permet d'obtenir les équivalences universitaires correspondant à leur parcours et leur année d'étude.

Le Brevet de Technicien Supérieur Commerce International :

En deux années, il offre aux bacheliers de toutes séries une formation générale et professionnelle.

Ce diplôme permet une véritable mobilité européenne par la maîtrise des langues, l'ouverture interculturelle, l'utilisation des technologies de l'information et la communication.

La formation est ponctuée de stages en entreprise, en France et à l'étranger.

Une partie des compétences est évaluée en cours de formation par l'établissement.

La vie des étudiantes dans l'établissement :

Les étudiantes, au même titre que les lycéennes, sont toutes internes durant la semaine. Elles profitent cependant d'une autorisation de sortie jusqu'à 21h chaque soir.

Elles sont soumises au respect du Règlement Intérieur et des horaires de la Maison.

LES ASSOCIATIONS

➤ LA MAISON DES LYCEENNES DE LA MELH DE SAINT DENIS

Cette association a pour vocation d'améliorer le confort de l'élève dans sa vie quotidienne d'interne. L'adhésion à la MDL est annuelle.

La cotisation annuelle se répartit comme suit :

- achat de livres autres que les manuels scolaires et notamment les livres offerts lors de la Cérémonie des Prix ;
- achat de matériel pour l'EPS (récompenses CROSS et Interclasses) ;
- achat de la presse quotidienne distribuée au scolaire ;
- achat et entretien de matériel de confort (lave-linge, micro-ondes etc.) ;
- participation financière à divers projets culturels, sportifs, festifs des élèves : espaces de détente, sorties et activités de cohésion de classe...
- mise à disposition de distributeurs de boissons ;

➤ L'ASSOCIATION SPORTIVE

Volontaire et facultative, cette pratique est une véritable aventure humaine, permettant : soit de découvrir une nouvelle activité sous forme de détente, soit de vivre une réelle expérience de la compétition sportive scolaire, dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Elle est source de multiples échanges et permet de fédérer les élèves (toutes promotions et filières confondues) autour de projets collectifs forts. Enfin, elle offre aussi l'accès à une formation de jeune arbitre ou juge officiel. Les activités proposées sont nombreuses (**Badminton, Basketball, Préparation physique générale / Musculation, Ultimate, Volley-ball**).

Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi.

➤ LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves de la MELH : créée en 1970, elle est en rapport à tout ce qui touche l'intérêt des élèves dans nos Maisons. Elle représente ses adhérents auprès des différentes instances des Maisons et de la Grande Chancellerie. Elle apporte un appui aux parents qui le demandent et permet la diffusion des informations et dates importantes. Ses élus sont présents aux Conseils de classe. L'Association propose différentes aides financières et matérielles. Elle participe enfin à la remise de médailles et Prix aux élèves.